

SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SUGERES**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SUGERES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de M Christophe GENEIX, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **14**

Date de convocation du Conseil municipal : 24.03.2023

PRESENTS : Mmes AUZANNEAU Martine, CHANIMBAUD Sabine, DULAC Eliane, JUILLES Anne-Sophie, LANSARD Martine, POINTUD Ingrid, RENNAULT Dominique, SKRYANE Noëlle, VARNIER-SEGARD Carole et MM CHABROL Serge, GENEIX Christophe, LANSARD Denis, MALNUIT Damien, MASSACRIER Jérémy.

ABSENT : -

Mme POINTUD a été élue secrétaire.

Délibération 2023-017 : stérilisation des chats - convention 30 millions d'amis et bons de stérilisation de la Fondation Brigitte Bardot

M le Maire donne lecture de la convention établie par la Fondation 30 Millions d'Amis. Elle permettrait la stérilisation de 30 chats. Tous les chats seront identifiés par puce électronique au nom de la Fondation 30 Millions d'amis. La fondation s'engage à régler la moitié des frais de stérilisation par puce électronique des chats libres à hauteur des montants maximums suivants :

- **100** euros pour les femelles (Ovariectomie)
- **80** euros pour les mâles
- **120** euros pour les femelles gestantes (Ovario-Hystérectomie)

L'autre moitié des frais de stérilisation et l'identification par puce électronique sera à la charge de la mairie.

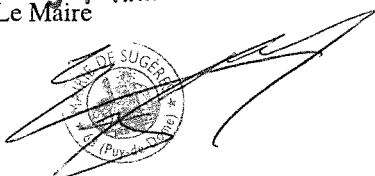
M le Maire précise que Mme VARNIER-SEGARD, chargée de ce dossier, a sollicité la Fondation Brigitte Bardot qui pourra envoyer quelques bons ne dépassant pas une dizaine de chats. Il invite les conseillers à se prononcer sur cette question de salubrité publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considère que la stérilisation des chats libres est indispensable. Il valide la convention établie par 30 Millions d'amis pour 30 chats dans un 1^{er} temps. Il prend note que l'organisation des campagnes de stérilisation et l'identification des chats libres, le trappage, le transport vers le vétérinaire et la convalescence sont gérés par la mairie, la Fondation n'apportant qu'une aide financière.

La participation de la mairie s'élèvera donc à 45 euros par chats multiplié par 30, soit 1 350,00 € qui seront versés à la Fondation avant le début des trappages à l'article 6226 du budget. Il autorise M le Maire à signer la convention qui sera jointe à la présente délibération.

Pour : 14 - Contre : 0 – Abstention : 0

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture
le : **30 MARS 2023**
et de la publication
le : **31 MARS 2023**
Le Maire



Fait et délibéré, les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Fait à SUGERES le 30.03.2023
Le Maire

